



Aux usagers des établissements

Mesdames, messieurs,

le taux d'incidence départemental du SARS-CoV-2 est identifié comme étant à risque de transmission modérée et l'épidémie de Grippe saisonnière est terminée.

Dans ce contexte, les mesures suivantes s'appliquent à compter du 27/04/2023 :

- Le port du masque chirurgical en continu au sein des établissements est levé pour les patients, résidents, professionnels et visiteurs ne présentant pas de signes cliniques en faveur d'une pathologie respiratoire.
- **Le port du masque chirurgical est à recommander pour les patients/résidents présentant des signes cliniques d'infection ORL ou respiratoire**
- L'aération régulière des locaux reste essentielle dans tous les locaux.

Comptant sur votre engagement, nous vous rappelons que ces mesures pourront évoluer en fonction du contexte épidémiologique départemental.

La Directrice générale



Murielle VERMEERSCH